



## **L'utilisation de produits chimiques dans les forêts certifiées FSC est durement réglementée et doit être évitée le plus possible**

- Une liste répertoriant le nom commercial et la substance active de chaque pesticide utilisé dans l'exploitation doit être dressée et tenue à jour.
- Lorsque l'application, la méthode d'utilisation ou la quantité d'un pesticide ne sont pas spécifiées sur la notice du produit, celles-ci seront également précisées sur la liste.
- Les quantités utilisées doivent être indiquées. Les exigences relatives à la tenue d'une liste d'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre de la certification sont satisfaites si les exigences cantonales sont remplies.

L'utilisation de pesticides contenant certaines substances actives est interdite. FSC tient une liste régulièrement actualisée des substances prohibées (voir ci-après). **S'il est constaté, lors d'une inspection externe, qu'un membre du groupe utilise une substance interdite, le certificat est retiré provisoirement à l'ensemble du groupe conformément aux règles FSC.**

### **Traitement du bois rond entreposé**

Les pesticides sont principalement employés dans le traitement du bois rond entreposé. Certains produits communément utilisés à cette fin apparaissent également dans la liste des substances prohibées de FSC. À titre exceptionnel, des autorisations d'utilisation temporaires peuvent être accordées pour ces substances. Sollicités par ses membres, ARTUS a déposé une demande d'autorisation pour l'utilisation de pesticides dans le traitement du bois rond entreposé auprès de FSC. La demande a été acceptée:

- L'utilisation de produits chimiques en forêt pour protéger le bois doit **être strictement conforme aux dispositions légales** et au standard FSC;
- Les deux substances suivantes sont autorisées pour le traitement du bois rond pour autant que les conditions définies par FSC International soient respectées. **Le recours à d'autres substances entraîne automatiquement le retrait provisoire du certificat:**
  - **Alpha-cyperméthrine;**
  - **Cyperméthrine;**

Vous trouverez la liste des produits qui contiennent ces substances et qui sont autorisés en Suisse (sous leur nom commercial) ainsi que leur fabricant dans l'index des produits phytosanitaires de la Confédération. Cet index régulièrement mis à jour est disponible à l'adresse: <http://www.psm.admin.ch/psm/produkte/index.html?lang=fr>. Si vous n'êtes pas sûr que les produits que vous prévoyez d'utiliser soient autorisés, adressez-vous au coordinateur de certification principal.

- Les utilisations de substances autorisées temporairement doivent être répertoriées et annoncées selon les directives cantonales. **Le propriétaire forestier s'assure que les acheteurs de bois qui utilisent des pesticides sur ses parcelles suivent ces directives.**



## **L'autorisation d'utiliser de la cyperméthrine et de l'alpha-cyperméthrine est soumise à des conditions précises et contrôlables**

### **Cyperméthrine sur les aires de stockage**

En Suisse et dans la principauté de Liechtenstein, la cyperméthrine peut être employée pour lutter contre le xyloterus lineatus (= *Trypodendron lineatum*) seulement si les six conditions suivantes sont remplies (FSC-DER-30-V1-0 EN (CH-FL) 27032014):

1. Ne traiter chimiquement que s'il n'existe aucune autre méthode rentable;
2. Collaborer avec le groupe de travail «Protection de la forêt» dans le but d'éviter le traitement chimique du bois et de tester d'autres méthodes de protection, comme les filets imprégnés;
3. Conduire un monitoring du développement des populations de scolytes en forêts, afin d'optimiser l'application des produits chimiques;
4. Respecter rigoureusement les règlements, lois et ordonnances en Suisse et au Liechtenstein, en particulier quant à la protection de l'utilisateur et aux zones de protection des sources et de certains habitats (par exemple, les zones protégées);
5. Préciser la quantité de cyperméthrine utilisée dans le rapport annuel d'audit FSC.  
L'évacuation des bois doit être sans cesse améliorée;
6. Signaler dans les lieux particulièrement fréquentés par les promeneurs que des pesticides sont utilisés.

### **L'alpha-cyperméthrine pour le traitement des piles de bois avec des filets de protection comme méthode privilégiée**

En Suisse et dans la principauté de Liechtenstein, l'alpha-cyperméthrine peut être employée pour lutter contre le xyloterus lineatus (= *Trypodendron lineatum*) seulement si les neuf conditions suivantes sont remplies (FSC-DER-30-V1-0 EN (CH-FL) 27032014):

1. Ne traiter chimiquement que s'il n'existe aucune autre méthode rentable;
2. Collaborer avec le groupe de travail «Protection de la forêt» dans le but d'éviter le traitement chimique du bois et de tester d'autres méthodes de protection, comme les filets imprégnés;
3. Privilégier les filets traités avec de l'alpha-cyperméthrine à la substance liquide;
4. Conduire un monitoring du développement des populations de scolytes en forêts, afin d'optimiser l'application des produits chimiques;
5. Respecter rigoureusement les règlements, lois et ordonnances en Suisse et au Liechtenstein, en particulier quant à la protection de l'utilisateur et aux périmètres de protection autour des zones de protection des eaux et de certains habitats (par exemple, les zones protégées);
6. Préciser la quantité d'alpha-cyperméthrine utilisée dans le rapport annuel d'audit FSC. La mobilisation du bois doit être sans cesse améliorée;
7. En cas d'utilisation de filets traités avec de l'alpha-cyperméthrine, contrôle régulière des filets, afin d'éviter que des animaux ne s'y piègent (notamment les oiseaux) et pour limiter les déchirures;
8. En cas d'utilisation de filets traités avec de l'alpha-cyperméthrine, contacter le fabricant, afin de garantir une élimination sûre des filets usagés;
9. Signaler dans les lieux particulièrement fréquentés par les promeneurs que des pesticides sont utilisés.



Les produits suivants peuvent être utilisés à condition que les prescriptions soient respectées :

Nom du produit	Fabriquant	Substance active	Délai d'utilisation
<del>Arbezol Rundholz CP 400</del>	Bosshard+Co	Cyperméthrine	31.07.2017
Cyperméthrine	Sintagro AG	Cyperméthrine	
Cyperméthrine	Omya AG	Cyperméthrine	
Cyperméthrine	Sharda Swiss GmbH	Cyperméthrine	
Forester	Arysta LifeScience	Cyperméthrine	
Pentocid 400	Feyco AG	Cyperméthrine	31.07.2017
Alpha-Cyperméthrine	Sintagro AG	Alpha-cyperméthrine	31.12.2016
Fastac Forst	Stähler SA	Alpha-cyperméthrine	31.07.2017
Fastac Forst	BASF AG	Alpha-cyperméthrine	
Stornanet (filet)	BASF AG	Alpha-cyperméthrine	

### L'utilisation d'autres produits chimiques entraîne le retrait immédiat du certificat

Si vous n'êtes pas sûr que les produits que vous prévoyez d'utiliser soient autorisés, adressez-vous au coordinateur de certification principal.

Les utilisations de substances autorisées temporairement (voir la table à ce sujet) doivent être répertoriées et annoncées à ARTUS. **Le propriétaire forestier s'assure que les acheteurs de bois qui utilisent des pesticides sur ses parcelles suivent les instructions ci-dessus.**

### Utilisation des pesticides dans les pépinières et les cultures d'arbres de Noël

L'utilisation de fongicides, d'herbicides ou d'insecticides dans les pépinières et les cultures d'arbres de Noël est également soumise à la condition que ces produits ne contiennent pas de substances interdites par FSC. Les directives cantonales doivent aussi être suivies.

Si vous utilisez des pesticides dans des pépinières ou des cultures d'arbres de Noël, veuillez vous assurer qu'**aucun produit ne contient de substance active interdite par FSC International**. ARTUS propose une liste de ces substances intitulée «Substances prohibées» (A201-09M) (Extrait de FSC-STD-30-001a EN, explications dans l'original en anglais).

Vous trouverez la liste des produits qui contiennent ces substances et qui sont autorisés en Suisse (sous leur nom commercial) ainsi que leur fabricant dans l'index des produits phytosanitaires de la Confédération présenté ci-dessus. Si vous n'êtes pas sûr que les produits que vous prévoyez d'utiliser soient autorisés, adressez-vous au coordinateur de certification principal.

### Les substances suivantes sont interdites à partir du 07.08.2014 dans les forêts certifiées:

**Lambda-cyhalothrine:** FSC Int. rappelle que les vapeurs de cette substance sont très toxiques pour l'utilisateur. Parmi les quatre substances d'insecticides qui font l'objet de la demande des PFB, la lambda-cyhalothrine est celle qui risque le plus de s'accumuler dans l'environnement («*the bio-concentration factor is 4982* (high calculated bioaccumulation potential; source: Footprint 2014»).



**Deltaméthrine:** FSC Int. renvoie aux explications de l'OFAG<sup>1</sup>, qui précisent que les produits de protection pour le bois (ArboRondo DM 150, Gladiator) contiennent un solvant naphta aromatique (à base de pétrole), qui serait fortement toxique et longtemps traçable dans l'écorce. Par ailleurs, quand les billes de bois sont écorcées en forêts, le dissolvant peut se répandre dans la nature.

**Chlorpyrifos et zéta-cyperméthrine:** En accord avec les utilisateurs en Suisse, le chlorpyrifos et la zéta-cyperméthrine ne doivent plus être utilisés dans les forêts certifiées FSC depuis le milieu de l'année 2014 à cause de leur toxicité pour respectivement les oiseaux (éthyle) et les abeilles. Ces deux substances ne font d'ailleurs pas l'objet d'une demande.

---

<sup>1</sup> OFAG: Index des produits phytosanitaires: Gladiator.

<http://www.psm.admin.ch/psm/produkte/index.html?lang=fr&item=580>